

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 77

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE 31

I. – Substituer à l’alinéa 30 les trois alinéas suivants :

« II. – A. – Sont abrogés à compter du 24 février 2020 :

« 1° Les articles 34 à 39 et 41 à 45 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 précitée ;

« 2° Les articles L. 84 B et L. 135 U du livre des procédures fiscales. »

II. – En conséquence, compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« III. – A. – Après le mot : « fiscale », la fin du dernier alinéa de l’article 59 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 précitée est supprimée.

« B. – Le A du présent III entre en vigueur le 24 février 2020. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la disposition votée en commission des Lois visant à programmer la « fin de vie » de l’Autorité de régulation des jeux en ligne à l’expiration du mandat en cours du dernier de ses membres nommés, soit le 24 février 2020.